

CAHIER D'ACTEUR N°41 - MARS 2022



COREPEM
1 rue des gréeurs
85100 Les Sables d'Olonne
Tél : +(33)2 51 87 15 67
corepem@corepem.fr
www.corepem.fr

Présentation de la structure

Le COREPEM est l'organisation professionnelle régionale des pêcheurs en région Pays de Loire. Tous les professionnels exerçant une activité de pêche maritime ou d'élevage marin y adhèrent. Le comité se déploie dans les ports de la région avec six antennes locales et une implantation des services centraux aux Sables d'Olonne.

Nous avons entre autres pour missions :

- ✓ d'assurer la représentation et la promotion des intérêts collectifs des professionnels ;
- ✓ de participer à l'élaboration et à l'application des réglementations en matière de gestion des ressources halieutiques ;
- ✓ de participer aux politiques publiques (environnementale, énergétique, etc.) en mer afin d'assurer une perspective d'activité durable à la pêche maritime et aux élevages marins.

La pêche professionnelle ligérienne : contexte

Une activité historique, fortement créatrice de valeur ajoutée et structurante pour les territoires littoraux

Les Pays de Loire représentent la deuxième région de pêche en valeur à l'échelle nationale, avec plus de **100 millions d'euros de chiffre d'affaires et 25000 tonnes de production cumulés**. Cette production de prélèvement à forte valeur ajoutée est réalisée par plus de 370 navires (dont 83% de moins de 12 m) et 380 entreprises de pêche à pied professionnelles.

Au-delà de ces grands chiffres, ce qui caractérise cette activité est avant tout sa **diversité**. Diversité dans les techniques de pêche utilisées, dans les espèces et espaces pêchés. A l'heure où beaucoup d'analyses montrent la résilience qu'apporte la diversité face aux situations de crises que nous subissons, **la structure même de l'activité apparaît donc comme une richesse et un gage de robustesse économique, sociale et environnementale**.

Cette richesse est d'autant plus centrale que les activités de pêche ligériennes présentent **une implantation diffuse dans le territoire** littoral régional, qu'elles contribuent ainsi à structurer économiquement et socialement : **1250 équivalents temps plein (ETP) de marins pêcheurs, 700 à 750 ETP sur le secteur portuaire et 1100 à 1200 ETP induits sur l'économie de proximité**.

Un fort encadrement pour la pérennité des activités... et des contraintes émergentes

Les activités de pêche ont su, dans les dernières décennies, **encadrer leur déroulement pour tendre vers la durabilité**. C'est le résultat de réglementations techniques (caractéristiques des engins de pêche), spatio-temporelles (licences) et des « droits à produire » (quotas de pêche) sous l'égide de l'Union Européenne qui lui ont permis de gérer l'exploitation des ressources halieutiques. Ces efforts, consentis par les pêcheurs (pour eux-mêmes mais également pour le bien commun) portent aujourd'hui leurs effets alors même que de **nouvelles « contraintes »** s'abattent sur eux, notamment liées à la **multiplication de nouveaux usages et zonages en mer**.

Pêche et éoliennes en mer

Des interactions complexes et restant à expérimenter

Les interactions entre activités de pêche et éoliennes en mer sont complexes. Elles impliquent différentes thématiques et types d'effets :

- les **effets sur les pratiques de pêche et le volet socio-économique** : ceux-ci peuvent être illustrés par des effets directs (non-accès aux zones de pêche, pertes d'exploitation, adaptation des pratiques de pêche) ou indirects (effets des reports de pêche, conflits d'usages liés à ces derniers, déstabilisation de l'ensemble de la filière et des territoires littoraux impliqués) ;
- les **effets sur la sécurité en mer** (déroutages des navires selon conditions météo-océaniques, effets indirects liés à la densification des activités autour des zones par reports de pêche) ;
- les **effets sur l'environnement** qui est le support d'activités des pêcheurs (perturbations environnementales amenant à des baisses de productivité du milieu).

Le problème de l'analyse des interactions potentielles dans le cadre de ce débat est lié au fait que **ces effets sont théoriques et que leur observation dans le cadre particulier français n'a pas encore été réalisé**. Or, ni les contextes environnementaux, d'activité ou de gestion de la sécurité en mer ne sont similaires dans les pays où des projets éoliens en mer ont déjà été déployés.

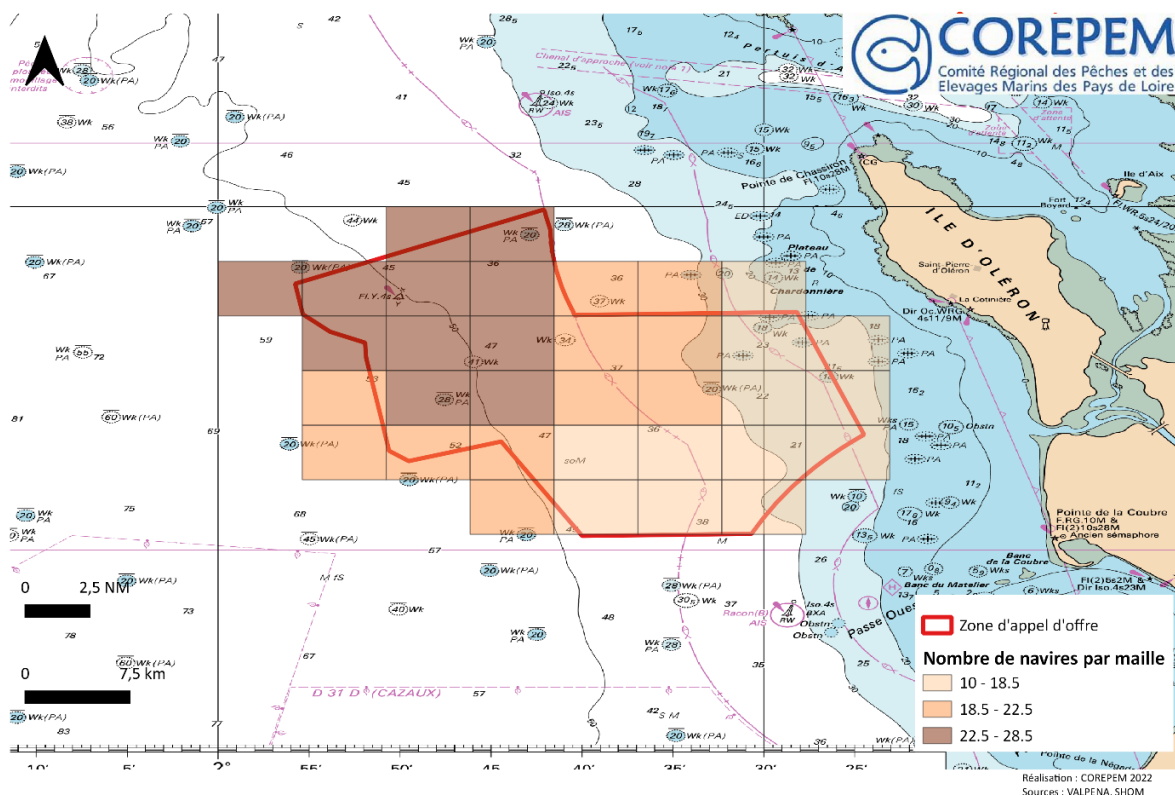
Les enjeux ligériens sur la zone soumise à débat public

Du fait de sa proximité avec les eaux et ports ligériens, la zone mise en débat est fréquentée par différentes flottilles de pêche basées en Pays de Loire.

Sur la base des données issues de l'observatoire VALPENA (www.valpena.fr), recensant depuis 2010 l'activité d'environ 80% des navires ligériens, l'espace mis en débat est un support pour **près de 60 navires**. Les flottilles concernées impliquent **les pratiques des arts traînants** (chalutages de fond et pélagiques) **et des arts dormants** (fileyage) avec une prévalence sur les arts traînants. **Les provenances portuaires sont diverses**, depuis des navires plus locaux issus des ports de Vendée (Les Sables d'Olonne, Port Joinville et l'Herbaudière) aux ports de Loire Atlantique (La Turballe et Le Croisic notamment).

Il est à noter, sur la base des données VALPENA que la zone soumise à débat présente **un gradient de fréquentation décroissante du SE vers le NW mais que l'ensemble des mailles sont fréquentées par en moyenne 10 à 28 navires par an** (carte ci-dessous).

Densité de navire par maille, moyenne pluriannuelle (2010-2017) - Zone AO7

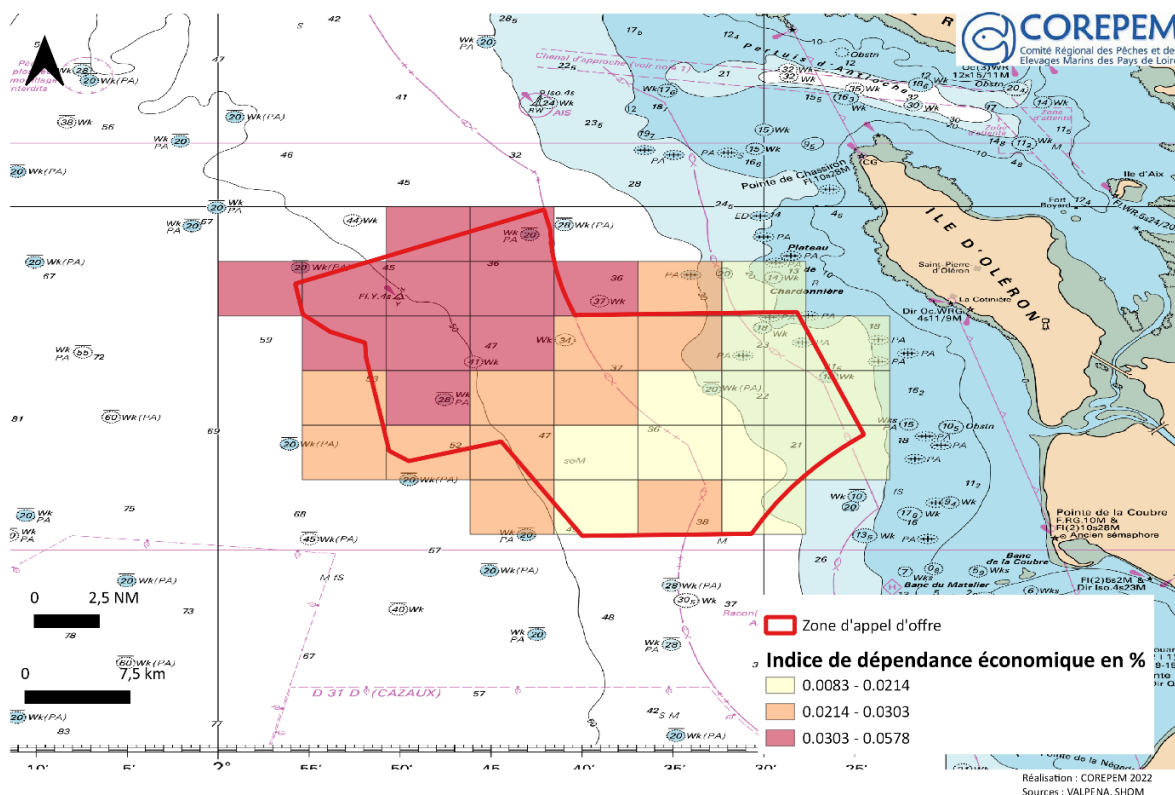


L'intégration de données économiques (ventes des navires adhérents à une Organisation de Producteurs) des navires et leur spatialisation, permet d'apporter différents éléments d'analyse complémentaires, validés avec les marins pêcheurs concernés :

- le chiffre d'affaires (moyenne interannuelle entre 2010 et 2017) réalisé sur zone est d'environ **660 000 euros**, avec un **pic lors à 958 000 euros lors de l'année 2017**;
- les zones à la fois les plus fréquentées et dont les navires apparaissent les plus dépendants (en % moyennés de chiffre d'affaires) sont situés au Nord-Ouest de la zone mise en débat ;
- les zones de moindres enjeux pour les pêcheurs ligériens sont majoritairement situées au Sud-Est de la zone mise en débat.

Ce schéma d'occupation spatiale (mis en évidence par la carte de dépendance économique présentée ci-dessous), en partie différent de celui des pêcheurs aquitains, s'explique notamment par la moindre proximité des ports d'attache des navires ligériens.

Dépendance à la maille par rapport à la valeur de production globale, moyenne pluriannuelle - Zone A07



La position des pêcheurs ligériens sur les questions du débat

L'opportunité du projet

Au regard des arguments présentés précédemment, **le projet n'apparaît pas opportun aux marins pêcheurs ligériens**, largement consultés dans le cadre des instances de leur organisation professionnelle.

Pas opportun notamment dans son calendrier car de nombreux retours d'expériences sont attendus avant de projeter en toute connaissance de nouveaux développements de projets d'éoliennes en mer. Le parc de Saint-Nazaire, actuellement en construction, nous montre d'ailleurs à quel point la complexité des interactions nécessite d'être expérimentée avant de pouvoir se projeter vers de nouveaux projets, si l'on souhaite que ceux-ci soient intégrés aux territoires et activités préexistantes.

Les marins pêcheurs ligériens tiennent d'ailleurs à rappeler qu'ils prennent largement leur part dans la construction de ces retours d'expérience, après avoir accepté il y a plus de dix ans l'implantation de deux projets d'éoliennes en mer (parcs dits de Saint-Nazaire et d'Yeu-Noirmoutier) au coeur de leurs zones d'activités. Ils déplorent également une forme de « logique malsaine » exprimée par certains acteurs locaux dans le cadre de ce débat, visant à projeter des implantations au plus loin de leurs zones d'aménités ou de pratiques. Ces logiques de projets PUMA (Peut-être Utiles Mais Ailleurs) semblent bien

peu respectueuses des (autres) usagers de la mer et éloignées de la nécessaire prise de responsabilité de chaque personne souhaitant s'éclairer ou se chauffer avec de l'électricité...

Le choix de la zone : une approche par les scénarios mis en débat

Si le projet n'est pas jugé opportun par les marins pêcheurs ligériens et qu'ils portent clairement le choix du « scénario 1 : Pas de parc », ceux-ci ont conscience de la probabilité de son développement et souhaitent malgré tout répondre à d'autres questions posées par ce débat :

- Concernant le potentiel de déploiement, le débat public s'est avéré en difficulté pour faire émerger des discussions sur d'autres options crédibles qu'un parc posé de 500 MW. C'est sur cette base que le positionnement des marins pêcheurs ligériens est effectué dans cet item.
- Concernant **la zone préférentielle** (si le projet devait être développé): sur la base des analyses de données d'activité et de la large concertation interne menée, les zones de moindres enjeux identifiées sont situées sur **la zone du scénario dit « du projet historique »**.

A titre de comparaison, là où une zone de 100 Km² située au Nord-Ouest de la zone soumise à débat présenterait un enjeu pour 50 navires et 110 000 de leur production en moyenne, une zone de même surface centrée sur la zone du projet historique ne représenterait un enjeu « que » pour 35 navires et 40 000 de leur production en moyenne.

Les marins pêcheurs ligériens tiennent à signaler qu'ils regrettent de n'avoir pu mener une réelle analyse collective des zones de moindres enjeux à l'échelle de l'ensemble des activités de pêche présentes sur la zone, mais en son absence portent les éléments propres à leurs activités. La faible maturité générale, sur le sujet, des acteurs participant au débat ne semble pas avoir favorisé l'émergence d'une position collective. Et, plus largement, se dupliquent à l'échelle de ce débat l'ensemble des lacunes observées à d'autres échelles de planification, essentiellement liées à l'analyse partagées de données objectives et à leur utilisation dans un cadre de concertation. De ce côté, les marins pêcheurs ligériens estiment avoir fait preuve de transparence sur l'ensemble du débat.

La poursuite de la concertation et de la mise en œuvre de la doctrine ERC

Si la décision de l'Etat, suite à ce débat public, entérinait la volonté de déploiement d'un projet d'éoliennes en mer au large de l'Aquitaine, **il apparaît essentiel qu'une concertation inclusive et efficiente soit mis en œuvre lors des phases ultérieures**. Comme il a été démontré, les marins pêcheurs ligériens sont actifs de manière non négligeable sur la zone, justifiant leur invitation aux instances de concertation qui pourraient être mises en place.

En effet, d'expérience, si la phase de débat public présente un sens au regard de la mise en œuvre de la doctrine ERC, elle n'intervient « que » sur l'élément initial qu'est l'opportunité et la localisation du projet. Le reste, c'est-à-dire la majorité des processus d'évitement, réduction et compensation des effets est à inventer dans les 10 années suivantes, avec une approche nécessairement pragmatique et dans le cadre d'une concertation fine avec les

acteurs concernés.

Concernant l'appel d'offres à paraître (ou pas)

Celui-ci aurait, au sens des marins pêcheurs ligériens, à intégrer :

- **des préconisations détaillées sur les objectifs de cohabitation** avec les activités de pêche et la navigation au sein du potentiel projet ;
- **une réelle prise en compte de l'intégration du projet au sein des usages et économie préexistants. Cet élément serait idéalement atteint par la mise en place d'un critère de notation des offres ayant trait à ce sujet.**

Conclusion

« Nous ne nous sommes jamais positionnés pour ou contre l'éolien offshore. C'est une vision citoyenne. Par contre, nous avons toujours su faire entendre nos intérêts et les défendre. Sur ce projet, il est clair que : (i) nos enjeux et inquiétudes doivent être pris en compte et (ii) la pêche ligérienne ne sera pas la variable d'ajustement de ce projet » (José Jouneau, Président du COREPEM).

On pourrait multiplier ce type de citations de marins pêcheurs ligériens pour retracer l'inopportunité du projet, au moins dans son calendrier. Car au-delà de l'évidente nécessité d'attendre les retours d'expériences des premiers parcs éoliens posés et des fermes pilotes d'éoliennes flottantes, différentes problématiques liées au partage et à l'aménagement de l'espace marin se trouvent sur la table au même moment : BREXIT et potentiel report massif de flottilles de pêche dans le golfe de Gascogne, développement des Aires Marines Protégées, etc. L'absence d'analyse des effets cumulés de ces projets/problématiques rend encore plus périlleux le développement de projets non initialement intégrés et acceptés.